Présenté hier au tribunal correctionnel, le dossier concernant Jean-Gérard Guibert, gérant de la microcentrale hydroélectrique de Salles-la-Source a été renvoyé au 31 janvier 2018. Il est poursuivi pour « abus de biens ou du crédit d'une SARL à des fins personnelles », à Salles-la-Source et de « présentation de comptes annuels inexacts par gérant de SARL pour dissimuler la situation de la société ».